

Le cadre



Les espaces publics bruxellois constituent un précieux héritage qui ne va pas de soi.

Ils sont des éléments essentiels du cadre de vie dans les métropoles européennes. La qualité de leur aménagement participe pleinement non seulement à la viabilité et à l'identité de la ville mais également au renforcement de son attractivité et de sa cohésion sociale.

Les espaces publics sont des lieux de vie, de rencontre, d'échanges et de soutien à la qualité du vivre ensemble, ils jouent un rôle central dans la vie urbaine. Ces enjeux sont particulièrement présents à Bruxelles, ville Région au centre de l'Union européenne. Des questions complexes pour l'espace public se posent : son rôle structurant, sa multifonctionnalité, son accessibilité pour tous, sa contribution à l'histoire et à la singularité urbaine, son potentiel d'appropriation positive par un panel d'utilisateurs le plus large qui soit, son rôle en tant que support et révélateur de la nature urbaine. Il est en ce sens, par excellence, le lieu de l'expérience du vivre ensemble par le partage.

La qualité de la conception, de l'aménagement et de la gestion des espaces publics exige donc des compétences à la hauteur de cette complexité. Cette qualité a été pendant longtemps étouffée par les contraintes des déplacements motorisés. Aujourd'hui, l'espace public retrouve petit à petit sa fonction et son sens initial, -celle du partage- avec une répartition plus équilibrée entre les différents usages. Si la qualité des espaces publics de Bruxelles a progressé ces dernières années, ces efforts nécessitent d'être poursuivis, intensifiés et généralisés à l'ensemble du territoire en garantissant une logique et une cohérence d'ensemble.

C'est dans cette ambition politique forte que s'inscrit le présent guide. Il développe les ambitions qui visent à renforcer la qualité des espaces publics en établissant les principes de bonne conduite de projets et de cohérence des aménagements. Il s'agit d'intervenir avec le même souci de qualité sur l'ensemble du territoire bruxellois, en exprimant et en valorisant à chaque fois les contextes singuliers.

Objectifs



Le guide est un outil d'orientation et de référence sans valeur réglementaire. Il vise à fédérer et organiser une cohérence commune des démarches, à donner une vision prospective des espaces publics bruxellois.

En effet, partant du constat qu'un grand nombre de documents techniques et de référents sectoriels existent, il s'est avéré essentiel d'établir un document transversal donnant une vision globale et prospective des espaces publics en RBC. Les différents intervenants et les décideurs ont besoin d'un outil qui définit des lignes de conduite pour l'aménagement et la conception des espaces publics pour l'ensemble du territoire régional. Ce guide entend faire le lien entre la Déclaration¹, qui formule une vision commune des politiques régionales développant les conditions d'un espace public de qualité en 6 thèmes, et les règlements et vade-mecums spécialisés existants en Région de Bruxelles Capitale. Le guide vise à assurer la cohérence des interventions sur le territoire bruxellois et leur ancrage dans les spécificités des différents contextes. Ainsi, il ambitionne d'être un outil à visée opérationnelle qui permet de concrétiser un ensemble de valeurs et d'objectifs.

Dès lors, ces objectifs principaux peuvent être résumés par les actions suivantes:

- identifier les spécificités du territoire bruxellois utiles pour conduire une démarche contextuelle;
- proposer des ambitions et des actions pour des espaces publics bruxellois innovants, inscrits dans une durabilité forte;
- illustrer ces ambitions et actions à travers des projets pilotes;
- être un instrument didactique contenant des références et des exemples de bonnes pratiques;
- renvoyer vers les documents techniques existants afin d'assurer l'adéquation et la transversalité.

Le guide vise également à concrétiser les objectifs stratégiques fixés dans les différents plans et documents concernant les maillages, les affectations, la mobilité, la ville durable, Le RRU est quant à lui considéré comme la référence réglementaire principale, il prescrit des minima tandis que ce guide vise des solutions optimales. Dans le respect des textes et des règlements existants, il contribue ainsi à la mise en place d'un langage harmonisé qui favorise une lisibilité d'ensemble.

1. Déclaration pour un espace public de qualité à Bruxelles, <http://www.pyblik.brussels/fr/declaration>

Public cible



Le guide s'adresse principalement aux acteurs opérationnels (agents communaux, régionaux, gestionnaires) et aux concepteurs chargés de l'aménagement des espaces publics. Il a pour objectif d'être un outil de dialogue entre les concepteurs, les acteurs opérationnels et les maîtres d'ouvrage. Cependant, il a également pour ambition d'être compréhensible, appropriable et mobilisateur pour la société civile (par exemple si un comité d'habitants décide de revaloriser un espace public de leur quartier).

Les valeurs et principes définis dans ce guide n'auront d'effet que s'ils sont reconnus, appropriés et appliqués par tous ces acteurs. Il est primordial qu'ils partagent une culture et une ambition communes pour réussir ce travail de qualification des espaces publics.

Définition de l'espace public



L'espace public désigne une réalité complexe, polysémique et chargée d'histoire. Les espaces publics considérés dans ce guide sont principalement les espaces publics qui forment le domaine de la voirie. Idéalement ils peuvent être définis à partir des critères suivants¹ :

L'espace public:

- **est connecté** à d'autres espaces publics et constitue un maillon du réseau
- est **accessible à tous**, sans discrimination et gratuitement
- est conçu et aménagé pour **accueillir une large palette d'activités de la vie publique**
- est **accessible à tout moment**, sauf pour des nécessités de gestion
- est approprié et pratiqué dans le **respect des codes généraux de conduite** édictés par les autorités publiques
- **dessert** des immeubles et espaces riverains

Toutefois, la démarche exploratoire a mené l'équipe à considérer des espaces publics se situant à la frontière de l'un ou l'autre critère, voire s'éloignant du postulat de départ. La volonté fut d'explorer, au travers d'aménagements récents tels le parc de la Senne ou le L28, de nouveaux types ou sous-type d'espaces publics ; à tout le moins de questionner les enjeux et principes novateurs de ces aménagements.

1. REMY, J. ; VOYÉ, L., Ville, Ordre et Violence, Paris, PUF, 1981.

Ressources

Pour en savoir plus

- **De la lutte des classes à la lutte des places**, Lussault, Michel, Revue internationale d'éducation de Sèvres (2009)
- **Designing the city, towards a more sustainable urban form**, Frey, Hildebrand, E & FN Spon (1999)
- **Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire**, Merlin, Pierre; Choay Françoise, Editions PUF (1988)
- **L'espace public**, Paquot, Thierry, La Découverte (2009)
- **Les espaces publics bruxellois, analyses et projets**, Culot, Maurice; Schoonbrodt, René; Birkiye, efik., Bruxelles: Fondation Roi Baudouin (1981)
- **Public places – urban spaces, the dimensions of urban design**, Carmona, M.; Heath, T.; Tiesdell, S.; Oc, T., Architectural Press, Oxford (2003)
- **Sustainable urban design, an environmental approach**, Thomas, Randal, Spon Press (2003)
- **Towards an urban renaissance: Final report of the urban task force**, Members of The Urban Task Force, E & FN Spon (1999)
- **Ville, ordre et violence: formes spatiales et transaction sociale**, Rémy, Jean; Voyé, Liliane, Presses Universitaires de France (1981)
- **Vocabulaire français de l'art urbain**
Séminaire Auzelle

Démarche



Le guide est un outil référentiel.

Il est construit à partir de l'expérience acquise par]pyblik[et à partir de références de bonnes pratiques, illustratrices d'aménagements innovants et exemplaires à Bruxelles.

L'option prise n'a pas été de définir des mesures, des 'solutions prêtes à l'emploi' pour les espaces publics bruxellois. L'approche qui est proposée vise donc, d'une part, à énoncer des ambitions générales permettant de cerner les objectifs pour un aménagement qualitatif de l'espace public bruxellois et d'autre part, de proposer sur base de la présentation de projets exemplaires une approche contextuelle partant du principe que chaque espace est tout à la fois unique et inscrit dans un type donné.

La partie [Ambitions](#), du guide développe une démarche globale et décline une série d'actions à entreprendre par objectif.

La partie [Application](#) résulte de l'exploration de cas bruxellois et promeut en conclusion de chaque cas des pratiques illustrant de manière particulière et exemplaire les ambitions générales. La liste de projets n'est pas fermée, l'ambition de]pyblik[est de capitaliser les bonnes pratiques en poursuivant le travail.

Le guide est aussi un outil pour l'avenir, qui vise un haut niveau de qualité pour les espaces publics bruxellois dans l'idée que ce qui est mis en place aujourd'hui ne peut empêcher de futurs aménagements plus durables encore.
